



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 51113

## Texte de la question

M. François Asensi attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'attitude de la France à l'égard du génocide de 1 500 000 Arméniens vivant dans l'Empire ottoman en 1915. Soixante-dix ans après le massacre, la France n'a toujours pas reconnu, par un vote au Parlement, l'extermination des trois quarts du peuple arménien. L'Organisation des Nations unies, par sa décision du 29 août 1985, le Parlement européen, par sa résolution du 18 juin 1987, ainsi que de très nombreux parlements nationaux ont pourtant reconnu ce génocide. Un sondage réalisé en 1996 par l'institut Harris pour les Nouvelles d'Arménie a révélé que près de 70 % des Français connaissaient l'existence du génocide arménien et qu'une très large majorité souhaitait le voir officiellement reconnu par la France. Les résultats du sondage montraient également que le massacre des Arméniens dans l'Empire ottoman faisait partie intégrante de la conscience collective nationale en tant que crime contre l'humanité. Pour respecter la mémoire des victimes et imposer la vérité historique, une clarification est régulièrement demandée par les quelques 400 000 Français d'origine arménienne vivant à Paris, Lyon, Saint-Chamond, Marseille, Valence, Nice et Sevran en Seine-Saint-Denis. Conscient des liens d'amitié qui unissent l'Arménie et la France, il importe de consacrer dans un texte la reconnaissance de ce moment tragique de l'histoire. La République de Turquie, qui souhaite intégrer l'Union Européenne dans le cadre de l'ouverture des négociations d'élargissement avec les pays de l'est, après la conférence intergouvernementale, s'est toujours refusée à assumer toutes responsabilités dans le génocide des Arméniens. D'après les témoignages des organisations humanitaires, il semble s'y développer aujourd'hui une campagne insidieuse tendant à nier le génocide. Pour répondre aux attentes de la communauté arménienne, il lui demande de s'engager solennellement pour la reconnaissance du génocide arménien. Sur ce sujet, ainsi que sur le respect des droits de l'homme et des Kurdes, la voix de la France doit être entendue en Turquie et par l'ensemble de la communauté internationale. Il souhaite savoir si ces hésitations françaises s'expliquent en raison d'un rapprochement géo-politique lié à la demande d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et au développement des relations commerciales avec ce pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Asensi François](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51113

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 1966